

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**Arrêté du 22 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 22 mai 2015 modifié portant agrément des organismes pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration**

NOR : TREP2024791A

**Publics concernés :** les exploitants de certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de la déclaration et les organismes agréés effectuant le contrôle périodique de ces installations.

**Objet :** le présent arrêté met à jour la liste des organismes agréés contrôlant certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration.

**Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Notice :** le présent arrêté met à jour la liste des organismes agréés contrôlant certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration et précise le site internet sur lequel se trouve la liste des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement par groupe.

**Références :** le présent texte peut être consulté sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

La ministre de la transition écologique,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 512-11, R. 512-61 et R. 512-64 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2008 modifié fixant le contenu de la demande d'agrément pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2015 modifié portant agrément des organismes pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration ;

Vu les courriels des sociétés AUDIT REGLEMENTAIRE ENERGIE ENVIRONNEMENT, ISAP-GCSP, MB CONSEIL et TOKHEIM SERVICES France ;

Vu le retrait volontaire des sociétés ALPA BIO et AUDIT PROCESS,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le tableau et le dernier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 mai 2015 est remplacé par :

«

Organisme	Adresse
ALPES CONTROLE	3 bis, impasse des Prairies PAE Les Glaisins 74940 Annecy-le-Vieux
ALPHARE-FASIS	24, avenue Georges-Brassens 31700 Blagnac
APAVE	191, rue de Vaugirard 75738 Paris Cedex 15
AQUALEHA	Les Tertres noirs 35505 Vitré Cedex
AUDIT REGLEMENTAIRE ENERGIE ENVIRONNEMENT	10, rue de Soest 10410 Saint-Parres-aux-Tertres
ASFONECO	114, avenue de Wagram 75017 Paris
AXE	Campus de Ker Lann rue Siméon-Poisson 35170 Bruz

Organisme	Adresse
BUREAU VERITAS EXPLOITATION	8, cours du Triangle CS20098 92937 Paris La Défense Cedex
CAPSE FRANCE	175, route de la Gare 07360 Les Ollières-sur-Eyrieux
CAPSIS	Zac de Courtabœuf 1, rue de Terre-Neuve 91940 Les Ulis
DEKRA INDUSTRIAL	19, rue Stuart-Mill 87008 Limoges
GECOS	2, avenue de l'Europe 31520 Ramonville-Saint-Agne
ISAP-GCSP	235, rue de la Garriguette 34130 Saint-Aunès
MADIC	3, rue Etienne-Collombet 31470 Fonsorbes
MB CONSEIL	22, rue de la Tuilerie 58130 Saint-Aubin-les-Forges
QUALICONSULT EXPLOITATION	ZA Vélizy Plus 1 bis, rue du Petit-Clamart Bâtiment E 78941 Vélizy Cedex
SARL ICC	8, rue des Saussots 25870 Geneuille
SOCOTEC ENVIRONNEMENT	Immeuble Mirabeau 5, place des Frères-Montgolfier Guyancourt CS 20732 78182 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
TOKHEIM SERVICES FRANCE	Centre d'Affaires La Boursidière 92350 Le Plessis-Robinson

Les organismes sont agréés pour les groupes de rubrique de leur périmètre d'accréditation.

La liste des rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement par groupe est disponible sur le site internet <https://aida.ineris.fr>.

Le périmètre d'accréditation des organismes est disponible sur le site internet <https://www.cofrac.fr>. »

**Art. 2.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 22 septembre 2020.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du service  
des risques technologiques,*  
P. MERLE